



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux juillet deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire à la salle des Anciennes Halles sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX François, NIORT Jacques, BARREAU Eliane, NAILANI Ambdilhadi, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, DEGORCE Carine, BLANC Delphine, CHAUVEAU Tiphaine, STEPHENS Susan, REMAUD Emmanuel, FOUSSIER François et BAUDET Valérie formant la majorité des membres en exercice.

A 20H50 Mr HUVELIN Damien quitte la séance pour raison de santé.

Absent excusé :

- BRISEPIERE Jérôme

Pouvoir : aucun pouvoir donné.

Secrétaire de séance : Eliane BARREAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/05/21 :

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

- Le point sur les travaux de la Maison des Services de Proximité.
- Délibération de cantine à 1€

Ordre du jour complémentaire adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

- Recrutement d'une secrétaire de mairie : création de poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe échelon 6 : 4 personnes ont été reçues en entretien le lundi 28 juin, 1 personne a retenue l'attention de la commission ressources humaines, Mme BARBARON Sophie.

Création du poste : les membres du conseil approuvent à l'unanimité et le poste est déclaré vacant.

- Le point sur les contrats PEC :
 - Mme DHAENE : renouvellement du contrat PEC
 - Mme POULIN : arrêt de son contrat, un recrutement est en cours
 - M. GABORIEAU : son contrat se termine en septembre, son dossier est en attente.
- Absence du secrétaire de mairie suite arrêt maladie et recherche d'un remplaçant : Mr Le Maire est chargé de faire le nécessaire pour le remplacement temporaire du secrétaire en congé maladie, notamment pour un contrat ou une

convention de mise à disposition : les membres du conseil sont favorables à l'unanimité.

Le CDG86 Aa été contacté, une secrétaire viendra mercredi matin 7 juillet.

Problématique de l'Agence Postale : recherche d'un remplaçant pendant les congés d'Ophélie : Mr Le Maire est chargé de faire le nécessaire pour le remplacement d'Ophélie à l'agence postale pendant ses congés. Les membres du conseil sont favorables à l'unanimité.

CREATION DE POSTE (D2021-52)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La création d'un emploi d'un adjoint administratif principal de 1ère classe pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie, à temps complet à compter du 16 juillet 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoint administratif principal de 1ère classe.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3 - De charger Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes favorables : 14

Nombre de votes défavorable : 0

Nombre Abstention : 0

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DE L'ECOLE : CONVENTION AVEC L'ETAT (D2021-53)

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de relance numérique de l'école.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure une convention avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes favorables : 14

Nombre de votes défavorable : 0

Nombre Abstention : 0

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE : CANTINE A 1€ (D2021-54)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible d'instaurer un tarif cantine à 1€ pour les quotients familiaux les plus bas et d'avoir une compensation financière pendant 3 ans.

En l'absence d'informations claires sur l'engagement de l'état après les 3 premières années et après en avoir délibéré, le conseil municipal se dit opposé à l'instauration de ce tarif,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes favorables : 0

Nombre de votes défavorable :13

Nombre Abstention : 1

-
- **Cantine** : Prochaine rentrée de septembre : compte tenu de la reprise des anciens horaires scolaires avant COVID 1 et de la baisse des effectifs notamment en maternelle, M. le maire propose de revenir à un seul service. Le conseil se montre favorable à l'unanimité.
 - **Garderie** : prévisions prochaine rentrée : 27 enfants le matin et 27 le soir. Demande de certains parents pour ouvrir à 7h15 le matin et terminer le soir à 18h30. Le conseil autorise Mr Le Maire à organiser au mieux les horaires
 - **Extrascolaire le mercredi** : peu d'enfants sont intéressés. Compte tenu du faible intérêt de l'extrascolaire du mercredi, le conseil décide à l'unanimité de ne pas continuer cette activité.

A 20H50 Mr HUVELIN Damien quitte la séance pour raison de santé.

LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la bonne avancée des travaux : la 1^{ère} couche de peinture a été passée, le carrelage sera posé, la semaine prochaine, les extérieurs et l'électricité sont terminées.

Choix du Dibon :

Monsieur le Maire présente des échantillons dont l'Ethnic Jungle EJ 19022 feuille bananier. Après délibération, Le conseil municipal choisit ce dernier à l'unanimité.

PARTICIPATION COMMUNALE A UNE INSTALLATION de réserve incendie (D2021-55)

Monsieur le Maire présente la situation suivante au conseil municipal :

Dans le cadre de l'installation par un propriétaire ou une structure privée d'une réserve incendie pour une activité économique nécessitant une mise aux normes d'un poste d'intervention et dans le cas où ce dernier n'est pas assuré actuellement sur le territoire communal intéressé, prenant en compte que cet investissement privé permettra de défendre contre l'incendie plusieurs habitations voisines différentes de celle du porteur de projet, il paraît pertinent que la Commune participe à l'investissement dans certaines limites .

Monsieur le Maire propose de participer à l'installation d'une réserve d'eau bâchée installée par une société ou un propriétaire à titre privé si cette dernière est de capacité suffisante pour assurer la défense incendie des habitations avoisinantes dans le respect des consignes validées par le SDIS et dans les conditions suivantes :

- La Commune prendra en charge les frais liés à la réalisation d'un branchement d'eau potable pour le remplissage et la recharge de la réserve incendie (1014.91€ HT en 2021) sous condition que la conduite d'eau potable soit à proximité.
- Une participation communale sera versée dans la limite du tarif d'un poteau incendie normalisé sur une conduite d'eau potable de diamètre 100 hors terrassement par les services gestionnaires du réseau en place et inscrite au tarif voté annuellement (2040€ en 2021).
- La réserve sera installée sur un territoire privé de la commune (accessible par les pompiers) conformément aux normes de volume et d'accessibilité validées par les services du SDIS.
- Les maisons d'habitation nécessitant la défense incendie seront différentes de celle du porteur de projet.
- Le coût de l'aide ne pourra excéder 50% du coût de l'installation réalisée par le demandeur
- La somme nécessaire à cette aide devra être inscrite au budget communal.
- Le versement de l'aide sera effectué sur présentation de facture et validation du point de prélèvement par les services du SDIS.
- Les travaux ne devront pas commencer avant l'accord du conseil municipal.
- L'entretien de l'ouvrage sera réalisé par le propriétaire.
- Une convention sera signée entre le propriétaire-demandeur et la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent cette participation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Logement « Castel » loué depuis le 1^{er} juillet à Mr Godet : 400€ + garage
- Rentrée scolaire 2021 : 45 enfants
- Proposition de faire un marché des producteurs annuel.
- Voierie : établir la liste des travaux à faire.
- Projet de concert : à voir plutôt pour 2022.
- Foyer des jeunes : contacter les jeunes et les parents de la commune, prévoir une Assemblée Générale pour faire repartir l'association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,
François AUDOUX

Conseil municipal du 2 juillet 2021

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	
BLANC Delphine	
BRISEPIERRE Jérôme	<i>Absent excusé</i>
CHAUVEAU Tiphaine	
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	